

INSCRIPTIONS

Accueil Collectif de Mineurs 3-17 ans (centre de loisirs)

(à renouveler chaque année)



ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Nom et Prénom de l'enfant :

Niveau d'affectation : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 ADOS

Ecole d'affectation :

Date de dépôt du dossier :

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Le Guichet des Familles, seul habilité à prendre ces inscriptions, se tient à votre disposition pour cette formalité ou pour répondre aux diverses demandes d'information.

L'accueil se fait au Guichet des Familles au 17 avenue de la Libération à Villeneuve Loubet Village

- ✓ Les lundis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- ✓ Les mardis, jeudis de 08h30 à 12h30
- ✓ Les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- ✓ Les vendredis de 08h30 à 16h00

Fermeture administrative les mardis et jeudis après-midi

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Les originaux devront être présentés

- Le présent dossier d'inscription
- 2 justificatifs de domicile différents de moins de 3 mois (seuls ces documents seront acceptés) :
 - *Attestation d'assurance habitation avec la mention « résidence principale »*
 - *Facture Téléphonie fixe ou internet (pas de mobile)*
 - *Attestation d'un fournisseur d'énergie ou d'eau du mois en cours*
 - *Attestation de propriété ou Bail + les 2 dernières quittances de loyer*
- Documents attestant d'un emploi datant de moins de 3 mois des 2 parents :
 - *Dernier bulletin de salaire, extrait KBIS, carte professionnelle, déclaration URSSAF*
- Attestation d'assurance en responsabilité civile ou extrascolaire en cours de validité
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé

Si vous êtes parents divorcés, séparés ou en garde alternée

Il est rappelé que dans le cadre d'une autorité parentale conjointe, toute inscription scolaire doit être réalisée avec l'accord des deux parents (cf articles 372.2 et 373.2 du Code Civil)

- Joindre le **jugement** fixant la résidence de l'enfant et les modalités de gestion des frais de garde

En l'absence de jugement :

- Remplir l'**attestation sur l'honneur** de résidence de l'enfant et modalités de gestion des frais de garde (**page 6**), signée des deux parents, y joindre une copie des **pièces d'identité** et **justificatifs de domicile de chaque parent**
- Remettre un justificatif de l'autorité parentale dans le cas où un des parents revendique d'en être le seul investi

Si vous êtes hébergés :

- Attestation d'hébergement remplie et signée par l'hébergeant (**page 7**), accompagnée des pièces justificatives obligatoires demandées dans la déclaration

REPRESENTANTS LEGAUX

REPRESENTANT LEGAL 1

Qualité du représentant : Père Mère Autre

Nom de famille :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ville et Département de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

☎ Portable :

☎ Domicile :

☎ Travail :

Email :

Profession :

Nom de l'employeur :

REPRESENTANT LEGAL 2

Qualité du représentant : Père Mère Autre

Nom de famille :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ville et département de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

☎ Portable :

☎ Domicile :

☎ Travail :

Email :

Profession :

Nom de l'employeur :

ENFANT

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Féminin

Masculin

Lieu de naissance :

Nationalité :

Mode de garde précédent ou école précédente (indiquer le nom et l'adresse de l'école ou de la Crèche) :

SITUATION FAMILIALE

Situation familiale : Marié Vie Maritale Pacsé Célibataire Séparé Divorcé Veuf

Autorité parentale : Conjointe Mère Père Autre

Mode de garde de l'enfant : Conjointe Garde alternée Mère Père

Nombre d'enfants à charge :

Nom – Prénom	Date de naissance	Classe	Ecole

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Allergies ou autres à signaler (PAI, Handicap) :

Nom et N° de téléphone du Médecin Traitant :



Attention : Un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) doit être mis en place sur demande faite auprès du Directeur ou de la Directrice de l'établissement dans lequel votre enfant sera scolarisé.

IMPORTANT : En cas d'absence des parents, pour des cas graves et urgents, il sera fait appel aux sapeurs-pompiers lesquels dirigeront l'enfant sur l'hôpital compétent.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET HABILITEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT (autre que les parents)

Nom – Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

➤ **Votre enfant bénéficie-t-il d'un PPS :**

(Projet Personnalisé de Scolarisation)

OUI NON

➤ **Application d'un tarif dégressif selon le Quotient Familial CAF 06 et les enfants à charge :** (Plancher 505 / Plafond 1475)

N° Allocataire :

➤ **Votre enfant bénéficie-t-il de l'AEEH :**

(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

OUI NON

➤ **Régime d'appartenance :**

Général Agricole Spéciaux

➤ **Votre enfant bénéficie-t-il d'une AESH :**

OUI NON

Si oui : Temps scolaire Temps périscolaire

➤ **Compagnie d'assurance et N° de contrat :**

.....

Fournir justificatif MDPH

FACTURATION

Je souhaite recevoir les factures par Email ? OUI NON

Je souhaite que les factures soit envoyées au : Responsable 1 Responsable 2 Les 2

En cas de séparation et/ou de garde alternée, les factures seront imputées au Responsable Légal 1 susmentionné

Prélèvement automatique :

Le prélèvement bimestriel aura lieu vers le 10 des mois de novembre, janvier, mars, mai et juillet

(valable pour toutes les activités sauf pour les inscriptions au centre de loisirs 3/12 ans et Ados pendant les vacances scolaires)

Oui, pour la 1^{ère} fois joindre un RIB Non pas de prélèvement

Déjà en place (vous n'avez rien à fournir, la reconduction est automatique)

Un mandat SEPA avec vos coordonnées bancaires vous sera envoyé pour mettre en place le prélèvement

AUTORISATIONS LEGALES - AUTORISATION PARENTALES D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE L'IMAGE/LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE

Les prises de vues (images fixes ou en mouvement) et prises de sons s'effectuent dans un cadre pédagogique selon les conditions décrites ci-après et la présente autorisation concerne toute publication/exposition/diffusions des photographies le (la) représentant uniquement pour les usages suivants :

- conserver un souvenir de la scolarité de notre enfant,
- réalisation d'un travail dans le cadre d'une activité pédagogique nommément désignée,
- publication dans tel journal ou telle revue nommément désigné (ex : le journal de l'école),
- illustration de tel ouvrage nommément désigné,
- exposition de photographies nommément désignée, publication uniquement sur les supports de communication de la commune : site Internet officiel www.villeneuve-loubet.fr, Facebook, application Maire et Citoyens, la plateforme One, la newsletter de Villeneuve Loubet, Site Casa et Univalom (dans le cadre du projet Activ'ta terre et Alimentation durable).

Les images collectées ne seront ni communiquées à des tiers, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Dispositions réglementaires

En application de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et des dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image et des règles de protection des mineurs, la Commune s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation ainsi qu'à celles de sa famille. Les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Les personnes signataires disposent d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Villeneuve Loubet
Guichet des familles
17, Avenue de la Libération - 06270 VILLENEUVE LOUBET

Il est précisé que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus aura pour conséquence, soit d'écarter l'enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Guichet des familles de la Commune de Villeneuve-Loubet.

La Commune devient, par la présente, cessionnaire des droits pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits d'auteur de ces photographies.

Protection des données personnelles : la Commune de Villeneuve-Loubet traite les données recueillies dans ce dossier exclusivement pour la gestion de l'inscription de votre enfant. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, **reportez-vous à la page 2 du règlement de fonctionnement du guichet des familles.**

J'autorise la Commune de Villeneuve-Loubet à diffuser :

* les photos de mon enfant (Nom et prénom) Niveau

- en groupe lors d'actions de communication municipale, d'exposition et les prises de vue individuelles (images fixes ou en mouvement), prises de sons, sans contrepartie pour l'ayant droit :

OUI NON

- les créations réalisées par mon enfant en activités :

OUI NON

J'atteste donner mon consentement au traitement des données à caractère personnel figurant au dossier ci-joint :

OUI NON

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné M. ou Mme père mère,

avoir informé des démarches entreprises, M. ou Mme père mère.

m'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements,

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document,

atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement.

Villeneuve-Loubet, le/...../.....

Signature du Représentant Légal :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RESIDENCE DE L'ENFANT
ET MODALITES DE GESTION DES FRAIS DE GARDE**

*(A joindre si nécessaire, accompagnée d'une copie recto/verso de vos pièces d'identité
et d'un justificatif de domicile de chaque parent)*

RAPPEL selon l'article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Nous, soussignés Mme/M.

Demeurant :

ET

Mme/M.

Demeurant :

Attestons sur l'honneur être séparés de fait depuis le et avons mis en place d'un commun accord pour notre/nos enfant(s) :

..... Né(e) le

..... Né(e) le

..... Né(e) le

Les modalités de la garde suivantes :

Résidence principale du ou des enfants établie à l'adresse de la mère

Résidence principale du ou des enfants établie à l'adresse du père

Garde alternée :

- les semaines paires : père mère

- les semaines impaires : père mère

Autre mode de garde :

Les modalités de gestion des frais de garde suivantes :

partagés pour moitié

à la charge complète de la mère

à la charge complète du père

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

RAPPEL selon l'article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Pièces obligatoires :

- Au nom de l'hébergeant :
 - Pièce d'identité recto/verso
 - Attestation d'assurance habitation mentionnant les noms des hébergés
 - Avis d'imposition complet de l'année en cours où l'hébergement à titre gratuit est déclaré
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste des justificatifs acceptés en page 2)

- Au nom de l'hébergé :
 - Facture téléphonie fixe ou internet (pas de mobile)
 - Attestation responsabilité civile à l'adresse de l'hébergeant et précisant le nom chaque hébergé
 - Avis d'imposition complet de l'année en cours
 - Relevé d'Identité Bancaire avec la mention « titulaire du compte » (nom, prénom, adresse)

Je soussigné(e) Mme/M.

Né(e) le : A :

Demeurant :
.....
.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme/M.

Et enfants :

Depuis le :

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Le

Signature de l'hébergeant

INSCRIPTIONS EXTRASCOLAIRES

Nom : Prénom :

Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES AU MOMENT DE L'INSCRIPTION



Projet d'Accueil Individualisé : OUI NON
(PAI Alimentaire ou autre, merci de préciser)

Panier repas (Si PAI Alimentaire) : L M J V

Allergies alimentaires : (Merci de préciser) OUI NON

Régime alimentaire particulier :
(Aucune substitution ne sera proposée)

LES MERCREDIS

PRIORITE AUX INSCRIPTIONS ANNUELLES

J'inscris mon enfant : pour toute l'année scolaire occasionnellement
 semaines paires semaines impaires

ACM 3/12 ans (Groupe Scolaire Les Plans)

De 8h00 à 12h00 <u>SANS repas</u>	De 8h00 à 14h00 <u>AVEC repas</u>	De 8h00 à 18h00 <u>AVEC repas</u>	De 14h00 à 18h00 <u>SANS repas</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACM Ados (Groupe Scolaire Antony Fabre)

De 12h à 18h00 <u>AVEC repas*</u>	de 13h à 18h00 <u>SANS repas</u>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 Possibilité de modifier 1 fois en cours d'année, l'option choisie lors de l'inscription

LES VACANCES SCOLAIRES

(Voir les dates d'inscriptions page 11)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Garçon Fille

Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Année Scolaire 2023-2024

A.C.M. 3-12 ans	A.C.M. Centre Ados
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 – VACCINATIONS (à renseigner obligatoirement)

Remplir le tableau + joindre impérativement une copie des pages du carnet de santé ou une attestation médicale du médecin traitant.

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Suit-il un traitement médical de longue durée (PAI, PPS...) : oui non

Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES oui non

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

.....
.....

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) en cours

oui non

Votre enfant bénéficie-t-il de l'**AAEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation)

oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'une **AVS** (Auxiliaire de Vie Scolaire)

oui non

ATTENTION : Joindre le protocole et toutes informations utiles

INDIQUEZ LES DIFFICULTÉS DE SANTE EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

.....
.....
Nous vous demandons de bien vouloir nous informer de toute prise de médicament par votre enfant pendant sa présence à l'Accueil de Loisirs. L'équipe pédagogique est en mesure d'administrer aux enfants leurs médicaments sur présentation de l'ordonnance du médecin au nom de l'enfant, durant les mercredis et les vacances scolaires.

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LUNETTES

oui non

DES PROTHÈSES AUDITIVES :

oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE :

oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS A PRÉCISER

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

4 – RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Tél travail :

Tél portable :

N° Sécurité Social dont dépend l'enfant :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence (seuls habilités à définir l'hôpital de secteur).

Date :

Signature du Représentant Légal :

DATES D'INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES CENTRE DE LOISIRS et P'TITS MUSCLES/CURIEUX 2023-2024

Vacances d'automne 2023

Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023

Inscriptions

Du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023

Vacances de Noël 2023

Du lundi 18 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024

Fermé

Vacances d'hiver 2024

Du lundi 19 février 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024

Inscriptions

Du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 26 janvier 2024

Vacances de printemps 2024

Du lundi 22 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024

Inscriptions

Du lundi 25 mars 2024 au vendredi 29 mars 2024

Vacances d'été 2024

Du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 30 août 2024

Inscriptions sauf P'tits Musclés/Curieux

Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024

Sous réserve de modifications



HORAIRES DU BUS

Centre de loisirs

Un ramassage est mis gratuitement à disposition des familles pour se rendre à l'accueil de loisirs. Les parents doivent impérativement respecter les horaires, cependant il se peut que le bus soit retardé par la circulation ou encombrement du trafic routier.

Nous vous conseillons de vous présenter 5 minutes avant l'heure prévue à l'arrêt

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES SAUF JUILLET

MATIN	SOIR
8h00 - ACM des Plans (pour les Ados)	17h00 - Départ ACM des Plans
8h10 - Hameaux du Soleil	17h02 - La Roseraie des Plans
8h15 - Clos du Château (Bastide Longue)	17h08 - Ecole A. Fabre (parking du haut)
8h18 - Parc Icard	17h15 – Arrêt « Les Plans » (petit jardin)
8h20 - Village	17h20 - Pharmacie du village
8h22 – La Roseraie des Plans	17h25 - Hameaux du soleil
8h25 - Ecole A. Fabre (parking du haut)	17h30 - Clos du Château (Bastide Longue)
8h32 – Arrêt « Les Plans » (petit jardin)	17h32 - Parc Icard
8h40 - ACM des Plans	17h45 - ACM des Plans

JUILLET

MATIN	SOIR
8h00 - ACM des Plans (pour les Ados)	16h30 - Départ ACM des Plans
8h10 - Hameaux du Soleil	16h32 - La Roseraie des Plans
8h15 - Clos du Château (Bastide Longue)	16h45 - ACM des Maurettes
8h18 - Parc Icard	17h08 - Ecole A. Fabre (parking du haut)
8h20 - Village	17h15 - Arrêt « Les Plans » (petit jardin)
8h22 - La Roseraie des Plans	17h20 - Pharmacie du village
8h25 - Ecole A. Fabre (parking du haut)	17h25 - Hameaux du soleil
8h35 - ACM des Maurettes	17h30 - Clos du Château (Bastide Longue)
8h50 – Arrêt « Les Plans » (petit jardin)	17h32 - Parc Icard
8h55 - ACM des Plans	17h45 - ACM des Plans
Si l'enfant prend le bus le matin et souhaite en bénéficier le soir, il est impératif de le préciser à chaque fois à l'animateur accompagnateur du bus.	Les parents souhaitant bénéficier uniquement du ramassage du soir, doivent le préciser à l'accueil de loisirs lors de l'arrivée de l'enfant le matin.



Ce ramassage peut être annulé pour des raisons techniques et/ou de sécurité

